

Vous êtes donc prêt à faire face à un incendie

Protection contre l'incendie dans les escaliers



Gardez la voie d'évacuation dégagée !

Les escaliers et les couloirs doivent être dégagés à tout moment.

- Aucun objet tel que meubles, poussettes, boîtes en carton, armoires à chaussures, plantes, etc. ne doit être entreposé ou placé dans les voies d'évacuation.



Fermez les portes!

Les portes fermées empêchent la propagation du feu et vous offrent donc plus de sécurité!



Armoire à chaussures

Les casiers à chaussures ne sont autorisés que si:

- Le règlement intérieur le permet expressément
- L'armoire à chaussures n'est pas combustible et n'est pas solidement fixée au mur.
- La taille maximale de 1m² (profondeur max. 20cm) n'est pas dépassée.
- Une largeur de passage libre d'au moins 1,20 m est disponible.



Il y a un incendie – Que faire?

1. Alerter les pompiers, téléphone : 118
2. Personnes à secourir
3. Fermer les portes
4. Combattez le feu - ne prenez aucun risque !
5. N'utilisez pas l'ascenseur !